

SOCIETES : UTILISATION DES FORMULAIRES

1. Sociétés existantes.

SITUATION JURIDIQUE	Coûts ¹ 2012	Nombre exemplaires	Formulaires à utiliser		
			Identification BCE-MB	Publication au moniteur belge	Banque-carrefour des entreprises
Modification du conseil d'administration (délégué à la gestion journalière/représentant	148,35 EUR, TVAC	1 copie de l'acte pour le dossier + 2 x Formulaire I et II	Formulaire I – Volet A	Formulaire I – Volet B	Formulaire II - Volet A 1° et 2° - Volet C 5° et/ou 6° (Plusieurs Volets C peuvent être utilisés si nécessaire)
Modification de statuts	148,35 EUR, TVAC	1 copie de l'acte pour le dossier + 2 x Formulaire I et le cas échéant II	Formulaire I – Volet A	Formulaire I – Volet B	Le cas échéant Formulaire II - Volet A 1° et 2° - Volet C 1° (changement capital social) et/ou 3° (changement dans la durée de la société) et/ou 7° (changement dans la date de l'exercice social) et/ou 8° (changement dans la date de l'assemblée générale annuelle)
Modification de statuts (changement de dénomination et/ou siège social	148,35 EUR, TVAC	1 copie de l'acte pour le dossier + 2 x Formulaire I et II	Formulaire I – Volet A	Formulaire I – Volet B	Formulaire II - Volet A 1°, 2° (indiquer la nouvelle dénomination) et/ou 4° - Volet C

¹ Les frais de publication sont payable par chèque, mandat postale libellé au nom du Moniteur belge, ou par virement bancaire préalable ou versement au profit du compte du Moniteur belge 679-2005502-27 (CODE BIC/SWIFT : PCHQBEBB – CODE IBAN BE48 6792 0055 0227).

SITUATION JURIDIQUE	Coûts ¹ 2012	Nombre exemplaires	Formulaires à utiliser		
			Identification BCE-MB	Publication au moniteur belge	Banque-carrefour des entreprises
Dissolution	148,35 EUR, TVAC	1 copie de l'acte pour le dossier + 2 x Formulaire I et le cas échéant II	Formulaire I – Volet A	Formulaire I – Volet B	Formulaire II (si nomination de liquidateur(s)) - Volet A 1° en 2° - Volet C 5°
Dépôt des statuts coordonnés suite à leur modification	148,35 EUR, TVAC	1 exemplaire	Formulaire I – Volet A	Formulaire I – Volet B (Mention du dépôt)	Nihil
Modification du numéro de compte bancaire	Nihil	Nihil	Formulaire II, Volet A 1° en 2°		Formulaire II, Volet C, 4°
Nomination de commissaires	148,35 EUR, TVAC	1 copie de l'acte de nomination + 2 x Formulaire I	Formulaire I – Volet A	Formulaire I – Volet B	Nihil

¹ Les frais de publication sont payable par chèque, mandat postale libellé au nom du Moniteur belge, ou par virement bancaire préalable ou versement au profit du compte du Moniteur belge 679-2005502-27 (CODE BIC/SWIFT : PCHQBEBB – CODE IBAN BE48 6792 0055 0227).

2. Nouvelles sociétés.

SITUATION JURIDIQUE	Coûts ¹ 2012	Nombre exemplaires	Formulaires à utiliser		
			Identification BCE-MB	Publication au moniteur belge	Banque-carrefour des entreprises
Constitution	237,40 EUR, TVAC	1 exemplaire de l'acte constitutif et de l'acte de nomination des administrateurs + 2 x Formulaire I	Formulaire I – Volet A	Formulaire I – Volet B Publication de l'acte constitutif et de l'identité des administrateurs	Formulaire I – Volet C

Signature du ou des formulaires

- Chaque formulaire doit être signé par la personne habilitée à engager la société. Cette signature doit être apposée à la fin du VOLET C du Formulaire I ou/et II.
- Le volet B du Formulaire I **doit également être signé mais uniquement au verso** afin que la signature ne se retrouve pas sur le document publié et ne puisse ainsi être utilisée frauduleusement. Au recto du Volet B du Formulaire I figurera uniquement le nom et la qualité de la personne ou des personnes ayant le pouvoir de représenter la société à l'égard des tiers ou le Notaire instrumentant.
- ATTENTION : Lorsqu'il s'agit d'une **constitution** de société ou des actes modificatifs à celle-ci, conformément à l'article 71 du Code des sociétés, l'extrait de l'acte constitutif et le volet B du Formulaire I sont signés pour les actes authentiques par les notaires et pour les actes sous seing privé, par tous les associés solidaires ou par l'un d'entre eux, investi à cet effet par les autres d'un mandat spécial.

Numéro des non-résidents

Lorsqu'un administrateur est non-résident, il doit communiquer le numéro BIS. Celui-ci trouve entre autre sur la partie supérieure droite de la carte SIS.

¹ Les frais de publication sont payable par chèque, mandat postale libellé au nom du Moniteur belge, ou par virement bancaire préalable ou versement au profit du compte du Moniteur belge 679-2005502-27 (CODE BIC/SWIFT : PCHQBEBB – CODE IBAN BE48 6792 0055 0227).

Si l'administrateur n'a pas de n° BIS, il y a lieu de compléter la case n° de registre national du Vol et C du Formulaire par la date de naissance et transmettre au greffe une copie d'une pièce d'identité.

S'il n'y a pas de n° BIS et qu'il s'agit d'une démission d'administrateur(s), dans ce cas, les personnes qui peuvent représenter valablement l'association ou la fondation signent une déclaration attestant que le(s) administrateur(s) démissionnaire(s) n'a/n'ont ou n'a/n'ont jamais eu de n° BIS.